

La FÉDÉRATION AUTONOME



DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE
L'Hôpital d'Aubagne
179 Avenue des Sœurs Gastigne 13400 Aubagne
Syndicat.fedautonome@ch-aubagne.fr
07 66 49 36 91



Syndicat de confiance qui vous représentera efficacement dans les instances suivantes :

Profession de foi pour les Élections professionnelles du 8 Décembre 2022

Aux CAPL et CAPD (Commissions administratives Paritaire Locales et Départementales) et CCP (Commission Consultative Paritaire) qui ont pour vocation d'étudier les recours des agents et leur défense des agents en conseil de discipline, qu'ils soient titulaires, stagiaires ou contractuels.

CCP (Commission Consultative Paritaire) : La FAFPH de l'Hôpital d'Aubagne a décidé de ne pas présenter la liste CCP pour les contractuels afin de ne pas accentuer leurs précarités mais nous continuerons de les défendre comme nous l'avons toujours fait.

N'oubliez pas. Votez,  c'est se Protéger

« Jeudi 8 décembre 2022 »

N'oubliez pas de voter :



A l'Urne dans les couloirs du self ou par correspondance pour élire vos représentants du personnel.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 8 DÉCEMBRE 2022

Pour une vraie
Qualité de Vie
au travail !

Pour une vraie
reconnaissance de la
Pénibilité des
métiers !

Pour une vraie
Augmentation de la
Rémunération



Photo: M. B. / M. B.

Se protéger en adhérant à la FA-FPH, c'est aussi bénéficier d'une protection juridique professionnelle*, de prévention et d'information juridique par téléphone, de recherche de solution à l'amiable, de défense judiciaire des intérêts... Et cela en toute autonomie.

*LEGA PROTECTION JURIDIQUE - ISMA
fafph.org

